



Troisième réunion régionale du

Groupe d'étude sur la gouvernance des entreprises publiques
de la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord

Ordre du jour

5-6 Avril, 2011

Centre d'Accueil et de Conférences
Du Ministère de l'Equipment et des Transports
Avenue Essanaoubar, Hay Riad
Rabat, Maroc

Avec le soutien de:

**MENA-OECD
INVESTMENT
PROGRAMME**



Rappel des faits et objectifs

Les raisons de se pencher sur le gouvernement d'entreprise des entreprises détenues ou contrôlées par l'État demeurent puissantes dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA). Le secteur aux mains de la puissance publique est, dans un grand nombre de pays, à l'origine d'une part considérable de la production, de l'investissement et de l'emploi. Les entreprises publiques de la région sont présentes dans tous les grands secteurs de l'économie, y compris les services publics, les transports, l'immobilier, les télécommunications et l'énergie. L'accroissement de l'efficacité et de la productivité des entreprises publiques est donc un objectif majeur pour les responsables de l'action gouvernementale des pays de la région.

Eu égard au caractère stratégique de l'activité de certaines entreprises publiques – au rôle qu'elles jouent dans la fourniture de services publics et à la contribution qu'elles apportent aux budgets des États –, il est capital d'instituer des dispositifs de gouvernance permettant d'optimiser leurs performances. C'est en raison de la prise de conscience grandissante de la nécessité d'améliorer les systèmes de gouvernement d'entreprise régissant le fonctionnement des entreprises publiques de la région que le *Groupe d'étude sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord* a vu le jour en 2008.

Le Groupe d'étude se compose de représentants de sociétés holdings, d'organismes publics de contrôle, des ministères concernés, d'organismes de réglementation, d'entreprises publiques et des milieux universitaires. Dix-huit pays de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont été invités à prendre part aux travaux du Groupe d'étude, ce dernier étant d'ailleurs disposé à accueillir de nouveaux membres. Les parties prenantes intéressées par l'amélioration du gouvernement d'entreprise des entreprises publiques dans la région MENA, qu'elles appartiennent ou non au secteur public, sont priées de prendre contact avec l'OCDE si elles souhaitent participer aux activités du Groupe d'étude.

Les *objectifs du Groupe d'étude* sont :

- de sensibiliser tous les acteurs concernés sur l'importance qui doit être accordée à la qualité du gouvernement d'entreprise des entreprises publiques ;
- d'étudier et d'évaluer les cadres et pratiques régissant le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques, en les comparant aux bonnes pratiques recensées au niveau international décrites dans les *Lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques* ;
- d'influencer les responsables de l'action publique en ouvrant un forum au sein duquel ils puissent procéder à des échanges de données d'expérience, entre eux et avec leurs homologues de pays de l'OCDE ;
- d'appuyer la mise en œuvre effective de réformes dans le domaine du gouvernement d'entreprise des entreprises publiques, en étudiant et en analysant les solutions s'offrant aux pouvoirs publics, en formulant des recommandations adaptées et en suscitant la définition, dans la concertation, de priorités en matière de réforme.

Jusqu'à présent, le Groupe d'étude a tenu deux consultations, dont la dernière, qui a eu lieu au Caire les 23 et 24 juin 2010 sous le patronage de M. Mahmoud Mohieldin, Ministre égyptien du développement de l'investissement, a réuni plus d'une soixantaine de participants venus de toute la région. Un compte rendu succinct de cette rencontre a été diffusé auprès des participants. Les documents rédigés pour la réunion n'ont pas été affichés sur le site Internet de l'OCDE en raison du caractère confidentiel des débats qui se sont déroulés entre les responsables gouvernementaux, mais ils peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de l'Organisation.

Déroulement de la réunion du Groupe d'étude

La réunion du Groupe d'étude s'articulera principalement autour d'éléments précis des *Lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques* (publiées en anglais, français et arabe), et plus particulièrement sur ceux évoqués dans le chapitre 6 intitulé « Responsabilités du conseil d'administration d'une entreprise publique » et dans le chapitre 4 intitulé « Relations avec les parties prenantes ».

Plus précisément, les groupes d'experts se pencheront sur les aspects suivants : 1. l'amélioration de la qualité des conseils d'administration des entreprises publiques : nomination et compétences des administrateurs et fonctionnement du conseil d'administration, 2. la nécessité d'accorder davantage de pouvoirs aux conseils d'administration des entreprises publiques : mandat et fonctions, 3. la nécessité d'obliger les conseils d'administration des entreprises publiques à rendre compte de leurs décisions, grâce à une évaluation efficace, 4. le rôle des parties prenantes dans le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques.

La séance introductive aura pour objet de faire le point sur l'état d'avancement du projet de *Publication régionale sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques*, lancé à l'occasion de la dernière réunion du groupe. Le Secrétariat de l'OCDE fournira une version actualisée de cette publication et les auteurs de contributions présenteront leurs travaux et leurs premières conclusions. A la demande du pays hôte, une partie de la réunion sera consacrée à l'examen de l'initiative du gouvernement marocain visant à faire adopter un code ou des lignes directrices traitant spécifiquement du gouvernement d'entreprise des entreprises publiques.

Les intervenants sont invités à attirer l'attention sur les principales difficultés rencontrées et sur les progrès accomplis dans le domaine traité par le groupe d'experts dont ils font partie et à illustrer leurs propos d'exemples choisis dans leur propre pays. Ils sont également priés d'aborder les questions s'adressant à leur groupe d'experts citées dans l'ordre du jour. L'objectif est de stimuler la réflexion et d'encourager les échanges de vues et d'expériences entre tous les membres du Groupe d'étude. Les exposés ne devront pas durer plus de 10-15 minutes afin de ménager du temps pour la discussion. Afin de préserver la spontanéité des débats, les intervenants sont priés d'éviter d'utiliser des transparents powerpoint.

Chaque groupe d'experts offrira à l'ensemble des membres du Groupe d'étude la possibilité de réagir, d'exposer leurs points de vue et de débattre des questions soulevées dans les exposés ou liées aux thèmes figurant dans l'ordre du jour. Les discussions auront pour but de déboucher sur des recommandations de portée régionale qui pourraient être formulées dans un domaine donné. Dans cette perspective, les animateurs des débats au sein de chaque groupe d'experts sont invités à mobiliser activement les orateurs et à favoriser, à l'issue des exposés, la tenue d'une discussion avec l'ensemble des participants à la réunion.

La réunion se déroulera en anglais, français, et en arabe. Selon la procédure habituelle, une synthèse des débats sera communiquée à l'ensemble des participants après la réunion. Tous les participants sont invités à fournir à l'avance, ou pendant la réunion, les données ou analyses utiles. Les documents de référence seront transmis aux participants avant la réunion, et comprendront notamment :

- les Lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques;
- le Guide d'application de l'OCDE sur la transparence et la reddition de compte de l'État actionnaire ;
- le rapport sur la taille de secteur publique dans les pays de l'OCDE ;
- le rapport sur les conseils d'administration des entreprises publiques ;

- le rapport sur les réformes récentes visant à améliorer la gouvernance des entreprises publiques;
- la Note de réflexion relative à la publication régionale sur la gouvernance d'entreprises publiques ;
- les projets de chapitres rédigés pour la publication ;
- tout autre document fourni aux membres du Groupe d'étude.

5 AVRIL

8:30-9:00 FORMALITÉS D'ACCUEIL

9:00 – 9:45 ALLOCUTION DE BIENVENUE

- S.E. M. Nizar Baraka, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales, Maroc
- M. Samir Mohamed Tazi, Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Économie et des Finances, Maroc
- Dr. Grant Kirkpatrick, Chef de Division Adjoint, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE
- Dr. Nasser Saidi, Économiste en Chef, DIFC; Directeur Exécutif, Hawkamah Institute

9:45-11:15 VERS UNE PUBLICATION RÉGIONALE SUR LE GOUVERNEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Cette session fournira un aperçu des publications régionales actuellement produites par l'OCDE. Contrairement aux autres sessions qui consisteront principalement en des discussions, cette session sera divisée en courtes présentations par les auteurs des différents chapitres afin que les participants puissent mieux comprendre l'objet et la structure du livre. Les participants seront invités à faire part de leur opinion sur le livre à la fin de la session.

Modérateur: Mme Alissa Koldertsova, Chargé du projet MENA, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE

Les membres du panel :

- Mme Nathalie Potvin, Directeur, Institut d'administrateurs des pays du Golfe, Émirats Arabes Unis
Etude de l'introduction en bourse de Saudi Kayan (filiale de SABIC)
- Dr. Ibrahim Akoum, Président de la Faculté, College of Business Administration, Hariri Canadian University, Liban
Economie politique de la réforme des entreprises publiques au Liban
- Mr. Ahmed Belfahmi, Chef de la division des programmations et restructurations, Direction des entreprises publiques et de la privatisation, Ministère de l'Économie et des Finances, Maroc
Gouvernance des entreprises publiques au Maroc: situation actuelles et perspectives futures
- M. Ahmet Kusat Yazicioglu, Expert, Département de la Privatisation, Turquie
Etude comparative de privatisations entre la Turquie et les pays du MENA

11:15-11:30 PAUSE CAFÉ

11:30-13:00 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES : NOMINATION ET STRUCTURE DES CONSEILS D'ADMINISTRATEURS

L'une des conditions préalables à l'amélioration des performances des conseils d'administration des entreprises publiques est l'optimisation de leur composition, laquelle conditionne leur capacité d'avoir effectivement un jugement objectif et indépendant dans leur cadre de l'exercice de leurs responsabilités. A cet effet, l'État doit mettre en place un processus structuré et transparent de désignation des administrateurs et prendre part activement à la nomination des membres du conseil d'administration, le processus de nomination devant être fondé sur une évaluation complète des compétences et de l'expérience des candidats.

En dehors de l'instauration d'un processus efficace de nomination des administrateurs, l'État doit garantir au conseil d'administration l'indépendance voulue. Les administrateurs nommés ne doivent en aucun cas être soumis à des pressions visant à les inciter à se servir de leur position pour servir les objectifs politiques ou sociaux du gouvernement au détriment de l'entreprise. Dans les entreprises publiques à vocation commerciale, les pratiques et la structure du conseil d'administration ne devraient pas diverger sensiblement des bonnes pratiques suivies par les conseils d'administration des entreprises du secteur privé. Le conseil d'administration devrait par exemple créer des comités spécialisés afin de mieux remplir ses fonctions.

Modérateur: Dr. Grant Kirkpatrick, Chef de Division Adjoint, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE

Les membres du panel :

- M. Ahmed Al Sheikh, Chef, Département de gouvernance d'entreprise, Autorité de supervision des marchés, Arabie Saoudite
Nomination et formation des conseils d'administration des entreprises publiques en Arabie Saoudite
- Dr. Harilaos Mertzanis, Directeur du Recherche, Autorité du supervision des marché, Grèce;
Membre du Comité de l'OCDE sur la Gouvernance Entreprises
Comment améliorer l'indépendance des conseils d'administration des entreprises publiques
- M. Sertac Keles, Expert principal, Direction générale des entreprises publiques, Ministère des Finances, Turquie
Expérience de la Turquie dans l'amélioration des compétences des conseils d'administration des entreprises publiques
- M. Yahya Hakim, Directeur, Association Libanaise pour la Transparence, Ancien Conseiller au Président, Liban
Défis de la réduction des considérations politiques dans les processus de nomination

Thèmes de discussion :

1. Comment instituer un processus structuré et transparent de nomination des administrateurs dans les entreprises publiques ?
2. Quelles sont les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de choisir et de nommer des administrateurs dotés de l'indépendance de vues et des compétences techniques nécessaires et quelles sont les pratiques exemplaires recensées en la matière ?

3. Quelles doivent être les principales caractéristiques des conseils d'administration des entreprises publiques (taille et composition) ?
4. Comment renforcer l'indépendance des conseils d'administration des entreprises publiques ? Comment mieux protéger les conseils d'administration de toute ingérence politique indue ?
5. Quels comités spécialisés les conseils d'administration des entreprises publiques doivent-ils mettre en place ? Quels sont les principaux facteurs qu'un conseil d'administration doit prendre en considération lorsqu'il décide de créer des comités spécialisés ?

13:00-14:30 DÉJEUNER

14:30-15:30 TOUR DE TABLE: ACTIVITÉS DE L'OCDE ET ACTIVITÉS DANS LA RÉGION

- M. Hans Christiansen, Économiste principal, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE
- Tour de table

15:30 -17:00 ACCORDER DAVANTAGE DE POUVOIRS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES : MANDAT ET FONCTIONS

Le conseil d'administration d'une entreprise publique doit avoir les pouvoirs, les compétences et l'objectivité nécessaires pour assurer sa fonction de pilotage stratégique et de surveillance de la direction. Il doit se voir attribuer un mandat clair et assumer en dernier ressort la responsabilité des résultats de l'entreprise. Il doit par exemple avoir le pouvoir de surveiller la direction et de nommer ou de révoquer le directeur général si nécessaire. En conséquence, les responsabilités et les obligations des membres du conseil d'administration d'une entreprise publique doivent être les mêmes que celles des administrateurs d'entreprises du secteur privé.

Par ailleurs, le conseil d'administration doit se contenter de surveiller et d'approuver la stratégie de l'entreprise et veiller à ce que ses activités n'interfèrent pas avec celle-ci sur des points qui sont normalement du ressort de la direction. Pour que les membres des conseils d'administration des entreprises publiques agissent comme leurs homologues d'entreprises du secteur privé, il est parfois nécessaire de définir avec précision leur responsabilité individuelle et celle qui incombe à l'État lorsque des fonctionnaires siègent au conseil d'administration d'entreprises publiques. Les mécanismes de rémunération des membres des conseils d'administration des entreprises publiques doivent être étudiés avec soin de sorte que les incitations qui leur sont adressées concordent avec les résultats de l'entreprise.

Modérateur: Dr. Nasser Saidi, Économiste en Chef, DIFC; Directeur Exécutif, Hawkamah Institute

Les membres du panel :

- M. Slim Othmani, Président, Association pour la gouvernance d'entreprise d'Algérie, Algérie
Conseils d'administration des entreprises publiques en Algérie : responsabilités et défis
- Dr. Ashraf Gamal, Directeur Exécutif, L'Institut égyptien d'administrateurs, Égypte
Sensibilisation aux bonnes pratiques de gouvernance des conseils d'administration en entreprises publiques dans le MENA : spécificités des entreprises publiques
- M. Abdulhadi Farhan Al Hachami, Vice Président, Cours de Compte, Iraq
Nomination des membres des conseils d'administration dans les entreprises publiques en Iraq : expériences et marche à suivre

- M. Larabi Jaidi, Professeur, Université Mohammed V Rabat, Maroc
Structure et responsabilités des conseils d'administration dans les entreprises publiques au Maroc

Thèmes de discussion :

1. Quelles doivent être les responsabilités et les obligations des membres du conseil d'administration d'une entreprise publique ? Sont-elles différentes de celles incombant aux administrateurs d'entreprises du secteur privé ?
2. Comment attribuer des mandats clairs aux conseils d'administration des entreprises publiques et par quelle instance ceux-ci doivent-ils être élaborés ?
3. Les conseils d'administration des entreprises publiques assument-ils leur fonction de pilotage stratégique ? Quelles peuvent être les difficultés rencontrées à cet égard ?
4. Le conseil d'administration d'une entreprise publique a-t-il pour mission de nommer le directeur général et les principaux dirigeants et de surveiller leurs résultats ? Quelles mesures conviendrait-il de prendre pour accorder davantage de pouvoirs aux conseils d'administration des entreprises publiques sur ce plan ?

6 AVRIL

9:00-9:30 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE DES CO-PRÉSIDENTS

- M. Samir Mohammed Tazi, Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère des Économie et Finances, Maroc
- Dr. Grant Kirkpatrick, Chef de Division Adjoint, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE
- Dr. Nasser Saidi, Économiste en Chef, DIFC; Directeur Exécutif, Hawkamah Institute

9:30-11:00 OBLIGER LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES À RENDRE COMPTE DE LEURS DÉCISIONS GRÂCE À UNE ÉVALUATION EFFICACE

Pour renforcer le professionnalisme du conseil d'administration d'une entreprise publique, il y a lieu de mettre en place un processus d'évaluation systématique permettant d'examiner aussi bien les résultats de chaque administrateur que la performance globale du conseil d'administration. Cette pratique n'est pas très répandue pour le moment dans la plupart des pays de la région MENA, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. L'évaluation du conseil d'administration encourage les administrateurs à consacrer suffisamment de temps et d'énergie à l'exercice de leurs fonctions. Elle facilite en outre le réexamen de la taille et de la composition du conseil d'administration, et en conséquence le recensement des compétences nécessaires et des nouveaux profils d'administrateurs requis. Elle doit porter essentiellement sur la performance globale du conseil d'administration ainsi que sur la contribution de chaque administrateur à titre individuel, sans pour autant se faire au détriment de la nécessaire collégialité du travail du conseil d'administration. Ces critères peuvent être respectés grâce à l'intervention d'experts extérieurs et indépendants.

Modérateur: Dr. Grant Kirkpatrick, Chef de Division Adjoint, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE

Les membres du panel :

- Dr. Harilaos Mertzanis, Directeur du Recherche, Autorité de supervision des marchés, Grèce;
Membre du Comité de l'OCDE sur la Gouvernance Entreprises
Rôle du Président du conseil et des consultants externes dans le processus d'évaluation
- M. Mohamed Grine, Secrétaire Général, Institut marocain des administrateurs, Maroc
Evaluation des conseils d'administration dans les entreprises publiques au Maroc
- Mme Nathalie Potvin, Directeur, Institut d'administrateurs des pays du Golfe, Émirats Arabes Unis
Evaluation des conseils d'administration des pays du Golfe : différences entre Privé et Public
- M. Bassam Al Talhouni, Ministère du Commerce, Jordanie
Droit Jordanien des Entreprises : nomination et évaluation des conseils d'administration

Thèmes de discussion :

1. Quelles procédures convient-il d'instaurer pour évaluer convenablement les membres des conseils d'administration des entreprises publiques ? Comment s'y prendre pour les instaurer ?
2. Quel rôle le Président du conseil d'administration doit-il jouer dans l'évaluation de ce dernier ?
3. Comment faire en sorte que la mise à profit de l'évaluation du conseil d'administration au service de l'amélioration de sa performance soit optimale ?
4. Quel rôle les consultants extérieurs et les instances de contrôle de l'État jouent-ils dans l'évaluation des conseils d'administration ?

11:00-11:15 PAUSE CAFÉ

11:15 -13:00 RÔLE DES PARTIES PRENANTES DANS LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

A l'instar des entreprises du secteur privé, les entreprises publiques comptent une multitude de parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients et autres tiers susceptibles de subir les effets des choix qu'elles font dans l'exercice de leurs activités). Les relations avec les parties prenantes peuvent être particulièrement importantes pour améliorer ou protéger la réputation des entreprises publiques et pour assurer le respect des obligations de services d'intérêt général qui leur incombent parfois. De plus, les risques de contentieux liés aux questions touchant aux parties prenantes que les entreprises publiques sont amenées à assumer ont tendance à s'aggraver. Dans les Lignes directrices de l'OCDE, il est donc recommandé aux entreprises publiques de respecter les droits des parties prenantes définis par la loi ou par des accords mutuels et de reconnaître par ailleurs à sa juste mesure leur contribution, ce qui signifie que les grandes entreprises publiques ou celles qui sont cotées doivent au moins rendre compte de leurs relations avec les parties prenantes et de la politique qu'elles mènent à leur égard.

Modérateur: M. Hans Christiansen, Économiste principal, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE

Les membres du panel :

- M. Abdesselam Abouddrar, Président, Instance central de prévention de la corruption, Maroc
Responsabilités des conseils d'administration dans les relations avec les parties prenantes
- Dr. Dawood Al Bulushi, Directeur, Département de la Gouvernance, Qtel, Algérie
Gestion des parties prenantes dans le cadre d'une filiale
- M. Ahmet Kusat Yazicioglu, Expert, Département de la Privatisation, Turquie
Répondre aux inquiétudes des parties prenantes lors d'une privatisation
- Dr. Ibrahim Akoum, President de la Faculté, College of Business Administration, Hariri Canadian University, Liban
Mécanismes de protection des droits des parties prenantes dans la région MENA : théorie et pratiques

Thèmes de discussion :

1. Quelles doivent être les responsabilités des entreprises publiques envers leurs parties prenantes ?
2. Quelle est la portée des droits spécifiques des salariés dans les entreprises publiques et quel est leur impact sur le gouvernement d'entreprise ? Quel doit être le rôle des représentants des salariés auprès des conseils d'administration ?

3. Quel mécanisme convient-il de mettre en place pour protéger les droits des parties prenantes et encourager la coopération avec elles ?
4. Comment les entreprises publiques doivent-elles communiquer sur leurs relations avec les parties prenantes et quels doivent être les principaux axes de cette communication ?

13:00-14:30 DÉJEUNER

14:30-16:30 VERS UN CODE SUR LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES AU MAROC

Un code national de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, s'inspirant des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, a été adopté au Maroc en mars 2008. Il a par la suite été complété par d'autres codes spécifiques à l'intention des petites et moyennes entreprises et des entreprises familiales (décembre 2008) et des établissements de crédit (avril 2010). Il en résulte que l'intérêt porté aux bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise au Maroc a beaucoup grandi ces dernières années, en particulier parmi les entreprises cotées.

Les instances compétentes se penchent actuellement sur les systèmes de gouvernance des entreprises publiques et ont entrepris d'adopter des lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques. Cette séance sera consacrée à l'examen des progrès réalisés en vue de l'adoption d'un code spécifique de gouvernance des entreprises publiques. Elle aura pour but de définir des normes adaptées au contexte propre au Maroc et de préciser comment le processus de réforme de la gouvernance des entreprises publiques sera structuré.

Modérateur: M. Samir Mohamed Tazi, Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Économie et des Finances, Maroc

Les membres du panel :

- Mme Amina Benjelloun, Chargée de mission auprès du Premier Ministre, Directrice du Pôle Promotion Économique, Ministère des Affaires Économiques et Générales, Maroc
Evolution du cadre de la gouvernance d'entreprise au Maroc et directions à suivre pour définir un code
- M. Abderrahmane Semmar, Directeur Adjoint, Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Économie et des Finances, Maroc
Présentation d'un projet de code de gouvernance gouvernement d'entreprise pour les entreprises publiques
- M. Othmane Fassi Fehri, Directeur Général, Autoroutes du Maroc, Maroc
Perspectives d'une société sur l'évolution du cadre de gouvernance d'entreprise
- M. Abdessamad Saddouk, Président, Commission Éthique et Bonne Gouvernance, Confédération Générale des Entreprises du Maroc, Maroc
Importance d'un code pour les entreprises publiques au Maroc : perspectives du secteur privé
- M. Mohammed Kamal Daoudi, Senior Magistrat, Cour des comptes, Maroc
Entreprises publiques et gouvernance d'entreprise au Maroc : perspective de la Court des Comptes

Commentateurs:

- Mme. Alissa Koldertsova, Chargé du projet MENA, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE
- Dr. Ashraf Gamal, Directeur Exécutif, L'Institut égyptien d'administrateurs, Égypte

Thèmes de discussion :

1. Quels sont les facteurs qui militent au Maroc pour l'adoption d'un code ou de lignes directrices spécifiques aux entreprises publiques ?
2. Comment le processus d'élaboration et de consultation est-il organisé ? Quelles sont les parties prenantes associées à ce processus et quel rôle doivent-elles jouer ?
3. Quels sont les principaux aspects à traiter dans un code de gouvernance d'entreprise spécifique aux entreprises publiques qui n'auraient pas déjà été abordés dans le code de portée générale ?
4. Quels sont les délais prévus pour l'adoption et la mise en application d'un code de gouvernance des entreprises publiques ?
5. A quelles entreprises publiques le code serait-il applicable et quelle instance pourrait être chargée du suivi de sa mise en application ?

16:30 -17:15 OBSERVATIONS FINALES ET PROCHAINES ÉTAPES

- Mme Amina Benjelloun, Chargée de mission auprès du Premier Ministre, Directrice du Pôle Promotion Économique, Ministère des Affaires Économiques et Générales, Maroc
- Dr. Grant Kirkpatrick, Chef de Division Adjoint, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE